

# Mobilisés pour sauver des arbres



Environ 600 personnes étaient réunies dimanche 7 décembre au bois de la Faucherie pour protester contre la coupe des arbres. (Photo NR, Mélanie Papillaud)

---

Mélanie Papillaud

---

**Conformément à une directive européenne, une coupe drastique d'arbres est programmée au bois de la Faucherie, parc classé qui jouxte l'aéroport de La Rochelle. L'opposition au projet est forte.**

Couper des arbres pour faire voler des avions. Un non-sens pour les 600 personnes réunies dimanche 7 décembre, à l'appel du collectif pour la protection du bois de la Faucherie et de sa biodiversité. « *Les arbres sont nos alliés, nous avons besoin de ce lien* », estime Isabelle, son panneau « Pas de nature, pas de futur » à la main. « *Les avions décollent depuis des années et, d'un coup, les arbres posent problème* », s'étonne Thierry, qui déplore « *un manque total de transparence* ». C'est le sujet qui fait polémique actuellement à La Rochelle (Charente-Maritime). Le respect des normes de sécurité de l'Union européenne nécessite l'abattage en nombre des chênes et autres essences, parfois centenaires, qui peuplent ce parc privé classé, véritable poumon vert urbain, situé en bordure des pistes de [l'aéroport](#).

Les arbres qui dépassent aujourd'hui les hauteurs autorisées constituent un obstacle identifié par les services de l'État. Car jusqu'alors l'infrastructure bénéficiait d'une dérogation de la Direction générale de l'aviation civile pour une mise aux normes qui arrive à échéance le 31 décembre. L'absence d'action pourrait entraîner un déclassement de l'aéroport, empêchant notamment les vols commerciaux.

## « Suspension immédiate des travaux »

Publié en novembre, un arrêté préfectoral, accordant une dérogation environnementale, autorise la coupe de 599 arbres. Mobilisation immédiate des associations de défense de l'environnement et de plusieurs élus rochelais, contexte de campagne électorale aidant. En fin de semaine dernière, Thibault Guiraud, le maire de La Rochelle, s'est félicité d'une « *victoire* » à l'issue d'échanges avec l'aéroport et la préfecture de Charente-Maritime. Le nombre d'arbres abattus est finalement réduit à 129 et la compensation obtenue « *plus ambitieuse que les obligations réglementaires* » (un arbre coupé pour cinq replantés).

Des annonces qui n'ont pas empêché une forte mobilisation locale dimanche au bois de la Faucherie. Le militant [Thomas Brail](#), connu pour son opposition au projet d'autoroute A69, a fait le déplacement « *en train* ». « *Couper un arbre, c'est dégrader la biodiversité. Il ne faut rien négocier du tout !* » lance le grimpeur et fondateur du Groupe national de surveillance des arbres (GNSA). Cet invité de marque a visité le parc, exceptionnellement ouvert par ses propriétaires, comme les nombreux habitants et militants associatifs venus marquer leur opposition au projet. « *Nous demandons toujours la suspension immédiate des travaux. Nous actons la réduction du nombre d'arbres coupés mais les 258 arbres qui doivent être éteints auront eux aussi une durée de vie compromise. Et, pour la compensation, on va replanter de petits arbres sans intérêt écologique...* », appuie Nicolas Gendre, porte-parole du collectif.

## Crainte pour les oiseaux, insectes et chiroptères

La riposte associative se place désormais sur le plan juridique. En ligne de mire : la dérogation espèces protégées. De nombreuses espèces d'oiseaux, de chiroptères et d'insectes verront leur habitat détruit. Les environnementalistes veulent des compléments d'inventaires. « *Il faut des éléments scientifiques pour déterminer la pression et les véritables enjeux, sur la population de chauves-souris notamment. Avec des travaux programmés en hiver, au moment où elles sont en hibernation, on s'oriente vers des pertes nettes* », pointe Alain Chabrolle, coprésident de Nature Environnement 17. « *Une dérogation espèces protégées peut s'appliquer à condition qu'il n'y ait pas de perte de biodiversité : c'est la loi* », rappelle Cédric Marteau, directeur de la LPO. L'association compte s'assurer de son respect et demande un doublement des compensations. Une réunion en préfecture est prévue le 12 décembre.

Mélanie Papillaud